



Interview de Marie Bonnevalle, première adjointe déléguée au plan de mandat

### Débat d'Orientation Budgétaire en conseil municipal

- Quel est le contexte de la commune dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires ?

**La situation financière à Pélussin est saine**, ainsi que l'ont constaté les services de l'État que nous venons de rencontrer en mars : avec une épargne nette positive et un taux de désendettement bas, **la commune possède une capacité d'autofinancement rassurante.**

La prospective financière réalisée par la commune, avec un travail important de réajustement effectué depuis les inondations, permet d'évaluer les leviers de recettes dans le temps et de présenter une feuille de route solide aux partenaires financiers. Malgré l'échéance à venir du renouvellement de la mandature lors des élections municipales de mars 2026, les services se sont projetés sur les années à venir pour évaluer ce qui peut être réalisé. Cette **vision à long terme inclue à la fois la reconstruction sur dix ans – avec la moitié des investissements budgétés sur les 4 prochaines années – et les projets en cours pour la vitalité de la commune.** Nous connaissons bientôt le montant de la Dotation de Solidarité pour la reconstruction suite aux inondations, qui bien évidemment, ne couvrira que très partiellement le montant des dégâts. Les taux d'imposition, en-dessous de la moyenne nationale, pourront augmenter pour compenser les dépenses liées à la reconstruction : la fiscalité est le principal levier dont disposent les collectivités territoriales pour accroître leurs recettes.

- Quels sont les actions prévues en 2025 sur les différents sujets de la vie politique communale ?

Le **Rapport d'Orientation Budgétaire fait ressortir 9 sujets** principaux. Le premier est évidemment l'engagement dans le **soutien de proximité aux sinistrés** par la nouvelle commission d'accompagnement aux démarches administratives et la reconstruction du patrimoine de voirie communale avec les remises en état prioritaires et un programme global de reconstruction.

Ensuite, nous retrouvons les grands sujets de la commune, dont la **participation citoyenne**. Nous rentrons dans la 3<sup>e</sup> année du programme Territoires d'Engagement. Les priorités sont la **réhabilitation de l'école St-Charles en tiers-lieu** : le Conseil de Vie sera encore accompagné par La Coop des Territoires. Des partenariats avec l'école musique et l'EVS préfigurent la gouvernance et l'animation du projet et du futur tiers-lieu. L'EVS sera accompagné par Fréquence Commune pour soutenir les projets citoyens, le CPEJ par Robins des Villes puis par l'EVS à partir de septembre. Le projet de l'administration vise à continuer à **faire évoluer les pratiques professionnelles dans les services**

**de la ville pour les relations entre élus, agents, partenaires et habitants**, pour l'ancrage des usages des outils coopératifs et pour l'accueil des nouveaux arrivants.

La **transition écologique** s'attache toujours à rénover bâtiments et éclairages en déployant le plan de sobriété énergétique. Le plan nature en ville est appliqué chaque année et la mairie prévoit l'acquisition de véhicules électriques.

Pour la **revitalisation du territoire**, les grandes actions concernent l'urbanisme raisonné, la réhabilitation de St-Charles qui a évolué et se trouve en phase d'avant-projet définitif avant un début travaux en fin d'année. Les autres actions concernent **la mobilité rue du Pilat, le soutien aux commerces** avec le lancement d'une étude sur l'appareil commercial, la vacance, et les potentialités d'implantation. **Renforcer l'attractivité de la commune** est un objectif poursuivi en donnant de la visibilité aux grands événements comme la Fête de la pomme et en prenant diverses mesures de mise en valeur pour le tourisme.

En ce qui concerne le **parcours de santé, la solidarité et le social**, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle va pouvoir intégrer les nouveaux locaux à partir de cette année, le projet de Pension de Famille prend forme, le 8 mars a été célébré par un programme riche et foisonnant, et le CCAS poursuit à la fois ses actions habituelles pour toute la population et en propose de nouvelles, réflexion sur de nouveaux projets d'habitat senior ou intergénérationnels, affectation d'un agent aux affaires sociales. Les **actions culturelle, sportive et la vie associative** ne sont pas en reste, avec pour 2025 des séjours de création, l'avancement du projet de Batythèque à la Maison Gaston Baty, des arts de la marionnette toujours en lien avec les divers publics pélussinois, la grande lessive qui vient d'être accrochée, une fête de la musique qui s'annonce prometteuse et des partenariats productifs avec le TEC et la DRAC. Par ailleurs, des boîtes à dons de livres ont été installées dans toute la ville pour réutiliser des livres au lieu de les jeter... **En 2025, la commune a renouvelé l'ensemble des tapis du Dojo et engage la réhabilitation du city-stade** en réalisant l'étude préalable aux travaux à lancer début 2026. La vie associative est fourmillante : le service en mairie se réorganise avec un guichet unique pour animer au mieux toutes les nombreuses relations avec les associations actives à Pélussin, et une nouvelle notice d'aide à la demande de subvention est à disposition des associations.



**Pour les écoles, la jeunesse et l'intergénérationnel, le bien-être des enfants et la simplification des démarches pour les familles** forment la base sur laquelle les actions sont envisagées. En août 2025, le Centre de Loisirs va être installé au sein l'îlot des écoles publiques. Le CPEJ doit être une vraie force de proposition pour la politique jeunesse et la municipalité souhaite favoriser l'implication des jeunes de 16 à 25 ans et leur permettre de s'épanouir en trouvant des temps, des lieux, des occasions de participation. Du côté de la **tranquillité et de la sécurité publique**, la mairie cherche à améliorer la communication et l'information à destination des habitants ainsi que la prévention. Ceci concerne les opérations « tranquillité » avec la gendarmerie, les gros évènements, le risque incendie, les animaux domestiques, les stationnements illégaux et les dépôts sauvages, pour lesquels des actions sont répétées chaque année, et en 2025, le Plan

Communal de Sauvegarde qui a servi pour les inondations sera remis à jour.

Concernant les **ressources internes**, disons que 2025 est une année de recensement, de réorganisation de l'accueil et des services. Les actions des services techniques se poursuivent, pour lesquels deux postes clés ont été pourvus l'an dernier et un demi-poste est désormais dédié à l'économie des flux pour poursuivre la réduction des consommations d'énergie. La commune travaille cette année pour les personnels sur une mutuelle complémentaire 2026 et un règlement intérieur.

Deux cessions de bâtiments seront entreprises en 2025 pour diminuer les charges d'entretien et générer des recettes.

**Le budget sera voté au conseil municipal du 15 avril et présenté en détail dans le prochain Péloumag.**



*Interview de Jean-François Chanal, adjoint délégué à la participation citoyenne*

## Le tiers-lieu en phase d'Avant-Projet Définitif (APD)

(Adoptée à l'unanimité)

### - Que signifie « phase d'Avant-Projet Définitif » ?

C'est la phase dans laquelle la maîtrise d'œuvre choisie par la commune va fixer la version finale de l'ouvrage et préparer le chantier, permettant également d'anticiper la préparation des dossiers administratifs - demande de permis de construire et consultation des entreprises. L'APD vise à finaliser les plans - plans de masse, coupes, façades et plans techniques -, les choix des matériaux, à établir un budget détaillé et un calendrier prévisionnel. **Il est crucial en ce sens qu'il s'assure de façon précise que le projet est réalisable financièrement et techniquement, qu'il fournit les éléments clés pour l'obtention du permis de construire** et globalement qu'il permet de minimiser les risques et imprévus de la phase de réalisation qui suivra le choix des entreprises.

### - Dans quelle mesure la situation financière suite aux inondations impacte-t-elle la poursuite du projet ?

Il est évident que **la nécessité de reconstruire suite aux inondations d'octobre 2024 fait peser sur les budgets des contraintes financières supplémentaires**. Le contexte est exigeant. Néanmoins, **le tiers-lieu** fait partie des projets que nous avons choisi de poursuivre pour tout ce qu'il représente en termes de **revitalisation du centre-bourg, de vie sociale et de participation citoyenne**. Aussi nous avons poursuivi ce projet car **il est fortement soutenu notamment par l'Etat qui apporte 1 millions d'Euros** via le fonds friche. **Le tiers-lieu permet de conserver et de valoriser le patrimoine local** et réhabiliter l'existant est préférable en termes de réduction de l'artificialisation des sols. Nous avons eu une réunion encourageante en mars avec les services de l'État - la Préfecture, la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction Départementale des Territoires -, lors de laquelle nous avons présenté la prospective financière qui a été complètement retravaillée depuis les inondations. La DGFIP a jugé la situation financière de la commune saine et nous avons un endettement sous la moyenne. Des marges de manœuvre existent, même s'il faudra suivre les indicateurs de près.

### - Que va-t-il se passer pendant cette phase et plus largement en 2025 ?

Le Groupe de Pilotage a passé en revue avec la maîtrise d'œuvre tous les aspects à intégrer dans l'APD, validé les dernières évolutions concernant les espaces et leurs usages, et a défini quelles actions optionnelles pourront ou non être intégrées au projet en fonction des disponibilités financières. **Les budgets vont être définitivement arbitrés sous peu et, à partir de là, nous aurons une feuille de route très précise reprenant toutes les opérations à réaliser pour la réhabilitation de l'ensemble du site.**

Il ne faut pas oublier l'importance des relations avec nos partenaires, avec qui nous échangeons tout au long du montage : les architectes des bâtiments de France, la Communauté de Communes, le bureau de contrôle, etc. Et bien sûr le volet participatif reste extrêmement important pour nous, avec les parties prenantes que sont les associations et collectifs locaux. Le Groupe de Pilotage reste ouvert et en lien avec la maîtrise d'œuvre. Les péluusinois seront informés de l'avancée des opérations. **Les permanences sur le tiers-lieu seront bientôt rouvertes un jeudi sur deux les semaines impaires.** Les prochaines étapes pour 2025 sont le dépôt du permis de construire et la constitution du Dossier de Consultation des Entreprises, avant le début des travaux prévu en fin d'année.



# Les délibérations en bref...

## Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 (Adoptée à l'unanimité)

Ce « rendu de comptes » établi par la collectivité et le comptable public se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour apporter de l'information financière simple et lisible. Le conseil municipal approuve les comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des 4 budgets annexes. Le maire ne prend pas part au vote.

## Affectation des résultats sur les budgets 2024 (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 tels que présentés pour le budget principal et les budgets annexes. Les excédents de fonctionnement seront affectés en priorité à la couverture des déficits d'investissement et du besoin de financement des restes à réaliser.

## Organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (Adoptée à la majorité par 21 voix pour et 2 abstentions)

Le conseil municipal valide la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire conformément au ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) préalablement transmis aux élus.

## Demande de subvention pour le tiers-lieu dans le cadre du dispositif « Contrat Région Ville » (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région AURA dans le cadre du dispositif « Contrat Région Ville » pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école St-Charles en tiers-lieu.

## Convention de participation financière de la commune à la viabilisation de l'OAP de la Barge (Adoptée à l'unanimité)

La commune s'engage à soutenir le projet de viabilisation de l'OAP de la Barge en partenariat avec le propriétaire des parcelles AO-0042 et 43 pour l'urbanisation des parcelles et la construction de logements. Le conseil municipal approuve la convention de participation financière de la commune pour ce projet.

## Application du régime forestier sur les parcelles boisées communales (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal demande l'application du régime forestier pour la parcelle boisée communale C38 au Priel afin d'y mettre en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle.

## Convention avec Mr COTTART pour la plantation d'une haie sur le domaine public (Adoptée à l'unanimité)

Suite à la demande de M. Cottart de pouvoir jouir d'un ancien chemin communal pour la plantation d'une haie paysagère, le conseil municipal approuve la convention d'occupation temporaire – 3 ans reconductible – du domaine public, sous réserve des conditions d'entretien et frais et de précision en cas de vente de la maison du demandeur.

## Désignation du correspondant incendie sécurité (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal désigne M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE comme correspondant incendie et sécurité qui aura pour mission de mettre en place plus facilement le Plan Communal de Sauvegarde, d'être l'interlocuteur privilégié du SDIS, de sensibiliser sur les risques, d'organiser des moyens de secours...

## Convention de mise à disposition du boulodrome à l'association La Boule Pélussinoise (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition gratuite du boulodrome à l'association La Boule Pélussinoise. La convention encadre l'utilisation de l'équipement, les conditions d'occupation, les obligations et responsabilités de chaque partie.

## Règlement intérieur du boulodrome municipal de la Barge (Adoptée à l'unanimité)

Un règlement intérieur clair a été rédigé, régissant l'utilisation du boulodrome pour garantir son bon fonctionnement, la sécurité des usagers et la préservation des installations. Il fixe pour l'ensemble des usagers les conditions d'accès et d'utilisation. Le conseil municipal approuve ce règlement intérieur.

## Jurés d'assises 2026 (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 16 communes en prévision de l'attribution d'un juré pour chacune pour l'année 2026.

## Convention annuelle avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) pour le personnel communal (Adoptée à l'unanimité)

Le CGOS gère les prestations sociales, culturelles et de loisirs pour les agents et retraités de la collectivité. Suite au dialogue engagé entre la municipalité et le CGOS en décembre 2024 pour renouveler la convention pluriannuelle de 2022, le conseil municipal approuve la convention annuelle pour 2025, qui sera réévaluée en cours d'année pour 2026.

## Création d'un emploi non permanent (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité jusqu'au 31 octobre 2025.

## Suppression d'un emploi permanent (Adoptée à l'unanimité)

Suite à la réorganisation des services accueil et animation et à la nomination d'un agent sur un nouveau poste, le conseil municipal procède à la suppression d'un emploi permanent d'assistante aux animations et à la vie associative à temps complet de catégorie C, au grade d'adjoint technique.



Questions diverses :

- Point d'avancement sur le tiers-lieu
- Implantation du centre de loisirs transitoire
- Retour sur :
  - la journée du droit des femmes
  - le recensement de la population
- Projet de convention avec le CREFAD pour un service civique au service animation
- Actualités
- Dates Conseils Municipaux

**Prochain conseil le 15 avril 2025**